



Coronavirus : les aides à domicile déçues

Pourquoi la CGT n'est pas signataire de l'avenant 44...

Les employeurs de la branche proposent à la signature l'avenant 44, portant sur la revalorisation de la valeur du point.

La veille de la conférence salariale, les employeurs et la CFDT ont insisté pour signer l'avenant 43 sur la classification, et celui sur la rémunération, mettant notamment la valeur du point à 5.50 €.

Cette augmentation fait suite à une enveloppe de 2,7 % de hausse par rapport aux autres années.

Le GVT (glissement vieillesse technicité) s'élève pour 2020 à 0,2 %.

Les 2,5 % restant sont dédiés aux augmentations de salaire.

Pour la CGT, on est toujours loin d'être à la hauteur des besoins en matière de rémunération.

Elle ne permet pas aux catégories A et B d'émerger au niveau du SMIC, et les salariés concernés n'auront aucune augmentation sur leur fiche paie.

C'est une politique de revalorisation des métiers de notre secteur... à faible coût.

Cette situation est inacceptable, le gouvernement envoie un message de mépris envers le secteur de l'aide à domicile qui prennent des risques tous les jours.

Aujourd'hui, les salariés permettent au plus fragile de notre société de rester à domicile.

La prime...

Le décret relatif au versement de la prime exceptionnelle vient d'être publié en date du 15 mai 2020 venant confirmer nos craintes. Les aides, l'accompagnement, et soins à domicile ne sont pas éligibles à la prime d'État allant de 1 000 euros à 1 500 euros, promise aux soignants.

Après le discours d'Edouard Philippe, le secteur de l'aide à domicile ne cachait pas sa déception devant l'absence d'annonces concrètes les concernant.

Le gouvernement va débloquer 475 millions d'euros pour verser une prime au personnel des Ehpad, des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, rien n'a été annoncé pour le secteur des services de l'aide, de l'accompagnement, et des soins à domicile.

« Une nouvelle fois, l'aide à domicile est la grande oubliée des décisions gouvernementales.

Le sujet de la reconnaissance financière des aides à domicile est désormais transféré à Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires. Ce qui fait craindre que le dossier soit géré par les collectivités locales. La prime pour les salariés du secteur est

soumise à une négociation avec les départements créant, de fait, une inégalité de traitement, et surtout une incertitude quant à l'obtention de cette prime.

Pour la CGT, cette aide et cette reconnaissance pour les salariés du secteur de l'aide à domicile doit dépendre de l'État, et non du bon vouloir de chaque département.

La colère gronde, c'est honteux, le gouvernement doit prendre en compte la menace qui monte et se propage dans le secteur.

Mais cela ne suffit pas....

Nous sommes toujours en attente de la loi « grand âge et autonomie », promise en juin 2018 par Emmanuel Macron, mais à plusieurs reprises reportée, le secteur de l'aide à domicile espère obtenir un nouveau calendrier rapidement.

Celle-ci comprendra un chapitre sur l'attractivité des emplois, la formation et la revalorisation des rémunérations dont le salaire moyen net s'élève à 900 euros pour une aide à domicile.

Nous réclamons une réelle reconnaissance de nos métiers et pour cela une réelle augmentation du salaire de base à 1800 € (net).

Les salariés sont éreintés et insuffisamment valorisés, mais il faudra qu'elles luttent encore contre cette épidémie qui va encore s'étaler sur plusieurs semaines.

Montreuil, le 20/05/2020